



AMBASSADE DE FRANCE EN NORVÈGE

BOURSES SCOLAIRES ANNEE 2020 / 2021

L'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (A.E.F.E) peut apporter aux enfants français résidant à l'étranger et inscrits dans un établissement homologué par le ministère français de l'Éducation nationale, une aide à la scolarisation, sous forme de bourses scolaires, lorsque leur famille ne dispose pas de ressources suffisantes pour assumer cette charge.

Les enfants pour lesquels une bourse peut être demandée doivent :

- être de **nationalité française** ;
- être inscrits au **registre mondial des Français résidant hors de France de l'ambassade de France à Oslo** ;
- **résider** avec leur famille (père et/ou mère, tuteur légal par décision judiciaire) dans le pays où est situé l'établissement scolaire ;
- pour les enfants entrant en maternelle, **avoir atteint l'âge de 3 ans** au 31/12/2020 (enfants nés en 2017 pour l'année scolaire 2020/2021) ;
- **être scolarisés** dans un **établissement homologué par le ministère français de l'Éducation nationale**.

Les bourses sont accordées sous conditions de ressources et en fonction de la situation patrimoniale de la famille.

Les familles souhaitant déposer une demande de bourses scolaires sont invitées à télécharger le formulaire de demande et la liste des pièces justificatives sur le site internet de l'ambassade de France en Norvège, rubrique **Vos démarches/Bourses scolaires** et à prendre rendez-vous auprès de la section consulaire de l'ambassade (Tél. 23.28.46.47. – elisabeth.petillon@diplomatie.gouv.fr) pour déposer leur dossier.

NB : l'attribution d'une bourse scolaire n'est pas automatique ; la demande doit impérativement être renouvelée chaque année.

La date limite de réception des dossiers est fixée au 20 février 2020

NB : il est vivement conseillé de déposer votre demande bien en amont de cette date, de façon à pouvoir, le cas échéant, compléter votre dossier avant le 20 février. A défaut de dépôt d'un dossier complet à cette date, le conseil consulaire ne sera pas en mesure d'étudier votre demande de bourses scolaires.